Soixantième année. - N ° 130 A Vendredi 10 juillet 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4036

971 – GUADELOUPE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE-À-PITRE

Jugement d'ouverture

Date : 25 juin 2026.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
938 592 599 RCS Pointe à Pitre.
LGK CONSTRUCTION.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, comprenant notamment la réalisation de fondations, de murs porteurs, de planchers, de charpentes, et tous travaux relatifs à la solidité et à la stabilité des bâtiments. construction, rénovation, et entretien de bâtiments résidentiels, commerciaux, et industriels. réalisation de tous travaux de terrassement, de démolition, de génie civil, et d'aménagement extérieur. pose de revêtements de sols et de murs, isolation, et tous travaux de second œuvre en lien avec l'activité principale. coordination et gestion de chantiers, incluant le suivi et la supervision des différents corps de métiers intervenant dans la construction ou la rénovation. travaux d'électricité, de plomberie, et de pose de membranes. achat, vente, importation, exportation, et location de tous matériels et équipements nécessaires à l'activité de la société. conseil, étude, et expertise en matière de construction et de gros œuvre..
Adresse : 16, impasse Molinard, 97170 Petit-Bourg.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 19 juin 2026, désignant liquidateur Selarl Montravers Yang-Ting Prise en la Personne de Me Yohann Yang-Ting 3 Village de Fonds Sarail 97122 Baie-Mahault. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.